

67 (1835)

# RAPPORT

FAIT ET PRÉSENTÉ

*A M<sup>re</sup> le Président du Conseil des Ministres,*

SUR LES CAUSES GÉNÉRALES QUI ONT AMENÉ

## LES EVENEMENS DE LYON,

Par deux Chefs d'Ateliers.



MONSIEUR LE MINISTRE,

Confians en la protection qu'ils sont en droit d'attendre d'un gouvernement constitutionnel et populaire, deux chefs d'ateliers en soieries de Lyon se présentent au pied du trône pour réclamer justice.

Etrangers à tous les partis, mais fiers de leur patriotisme, ils essaieront encore de détruire les imputations calomnieuses dont on accable les malheureux ouvriers, en faisant à M. le Ministre un récit détaillé autant que sincère sur les causes générales des désordres inattendus qui ont couvert de deuil et de larmes la seconde ville du royaume.

Depuis quelques années, M. le Ministre, l'industrie française en général et celle de Lyon en particulier, était en souffrance par le peu de soin que prenait le gouvernement déchu à établir des relations commerciales avec les pays étrangers; la France devait en faire justice, et les mémorables événements de juillet 1830 placèrent sur le trône de France un Roi citoyen, père et protecteur du peuple, qui promit de veiller à ses intérêts et à sa liberté.

Fort de telles promesses, la classe ouvrière de Lyon avait reçu sans s'émouvoir le coup terrible qui devait engourdir son industrie et s'était préparée sans murmures aux conséquences inévitables qu'on devait attendre d'un tel changement.

Bientôt aux cris de liberté qui retentirent en France, des hordes de barbares répondirent par des cris de mort : soudain le prudent spéculateur suspendit ses opérations, le timide capitaliste encaissa ses trésors, et l'ouvrier sans travail saisit ses armes et offrit encore à sa patrie le seul bien qui lui reste, ses bras et son existence.

Bien citoyen, aujourd'hui soldat, l'ouvrier remplit avec zèle le nouveau devoir que la patrie lui imposait. Conséquent avec ses principes, il consentit, comme citoyen, à recevoir, pour prix de son travail, un salaire proportionné à l'état provisoire du commerce, mais bien au-dessous de ses besoins journaliers.

A ces bruits de guerre vinrent encore se mêler des bruits de sédition dans différentes contrées du royaume ; nouveaux sujets de craintes pour l'industrie imposant de nouveaux sacrifices aux ouvriers qui supportèrent tout sans se plaindre, avec courage et résignation.

Cependant leurs ressources et leurs crédits s'épuisaient, quand des paroles de paix, portées aux mandataires du peuple par une voix auguste, annoncèrent à la France le terme de tant de maux et firent renaître l'espérance presque éteinte dans ces cœurs généreux. Peu de jours suffirent pour ramener la confiance, et l'ouvrier ne vit pas sans plaisir l'actif fabricant parcourir ses ateliers déserts (et ces visites sont des signes certains d'une amélioration dans les affaires commerciales). Bientôt ses métiers qui chômaient depuis longtemps furent couverts d'étoffes, et l'ouvrier, qui avait souffert des privations sans nombre, crut le moment venu où son sort allait changer. Comptant sur l'humanité de ses protecteurs naturels, l'ouvrier réclama individuellement une augmentation de salaire : il s'était trompé. L'ordre de choses avait changé ; mais le despotisme, chassé des châteaux, s'était réfugié dans les comptoirs. A Dieu ne plaise, M. le Ministre, que nous voulions généraliser : il existe d'honorables exceptions, et nous nous faisons un devoir de déclarer qu'elles forment la grande majorité. Mais bientôt cette estimable majorité, composée des maisons les plus recommandables de la fabrique, tout en condamnant cette déplorable vénalité, se vit bientôt contrainte de suivre l'exemple de ses imprudens confrères.

Dès-lors la misère devint générale, et l'ouvrier, tout en se livrant à un travail assidu de 18 heures par jour, ne pouvait plus suffire aux exigences de la vie, et bien moins encore acquitter les dettes qu'il avait été forcé de con-

tracter dans des temps malheureux. Que devait donc faire cette masse d'infortunés citoyens, pères de famille? Ils se réunirent pour adresser collectivement à leurs juges naturels leurs réclamations présentées d'abord individuellement et toujours rejetées.

C'est dans ce seul but, M. le Ministre, que se formèrent les premières réunions de chefs d'ateliers, qui eurent lieu dans la ville de la Croix-Rousse. Chaque quartier fut invité à nommer, par la voie de l'élection, deux chefs d'ateliers pour le représenter à la commission qui fut composée par eux au nombre de 80 membres pris, comme je viens de le dire, dans les différents quartiers de la ville, et les divers genres de fabrication.

Cette assemblée d'hommes choisis parmi les plus estimables et les plus considérés, étrangers pour la plupart les uns aux autres, mais que la même misère réunissait alors, élurent à leur tour, par la voie du scrutin, un président, un vice-président et quatre secrétaires qui formèrent le bureau chargé de diriger les opérations.

Cependant l'autorité supérieure, dans sa bienveillante sollicitude pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, instruite de ces réunions, envoya, à plusieurs reprises, M. le Commissaire central au milieu d'elles; M. le Maire de la Croix-Rousse les honora plusieurs fois de sa présence. Frappé de l'ordre qui y régnait, et convaincu enfin que la politique y était étrangère, il n'y vit, ce sont ses propres paroles, *qu'une réunion d'artistes qui cherchaient les moyens les plus propres à améliorer leur condition.*

Touché de la justice de nos réclamations, il nous offrit, avec la franchise et la bonté qui le caractérisent, sa médiation auprès de l'autorité supérieure. De leur côté, M. le Préfet et M. l'Adjoint de Lyon, convoquèrent, dans la salle destinée aux séances du conseil des prud'hommes, douze notables fabricans et douze chefs d'ateliers pris dans la commission, pour s'entendre sur l'objet de leurs demandes. Cette réunion n'était que provisoire et n'avait pour but que d'entrer en pourparler. Un très-honorable membre de cette assemblée, vice-président des prud'hommes, ouvrit la séance à peu près en ces termes : Messieurs, l'autorité nous a fait réunir pour nous enquérir sur l'objet de vos réclamations : nous savons que votre position est pénible, je dis plus, elle est insupportable; mais nous ne connaissons pas les moyens que vous voulez proposer pour l'amélioration. Veuillez nous en faire part, et nous nous ferons un devoir d'y coopérer de toutes nos forces; car vous pouvez compter sur notre bonne volonté.

Ici, M. le Ministre, s'établit un dialogue assez intéressant, mais trop long pour abuser de vos précieux momens; je ne puis cependant passer sous silence un exemple qui servira à détruire une des nombreuses inexactitudes

cont fourmille le mémoire qui fut adressé aux députés par les fabricans. M. le président, s'adressant à un chef d'atelier, lui dit : Que réclamez-vous ? Le chef d'atelier répondit avec l'accent de la franchise : Nous ne demandons pas de l'ouvrage, nos ateliers travaillent ; mais nous vous supplions de faire augmenter nos façons ; car il nous est impossible de vivre avec les prix du moment. Par exemple, l'article schal  $3\frac{1}{4}$  corps plein est payé actuellement 25 centimes le 1,000. L'ouvrier ne peut en passer, jour par jour, que 12,000, ce qui fait une journée de 3 fr. à partager entre le maître et l'ouvrier ; ainsi chacun a 1 fr. 50 c. Il faut déduire de cette somme 35 c. pour l'enfant qui lance avec l'ouvrier, 50 c. pour une femme qui dévide et met en canette les trames nécessaires au tissage du schal, plus 25 c. pour location et autres frais relatifs au métier, dont le détail serait trop long, et qui réduisent le bénéfice du maître à 40 c. par jour. Je demande que le minimum du prix de cet article soit porté à 40 c. le 1,000. M. le vice-président du conseil des prud'hommes adressa alors à un fabricant de schals la question suivante : L'ouvrier ne peut pas vivre avec une aussi mince rétribution ; pensez-vous, Monsieur, que sa demande soit exagérée ? Non, Monsieur, répondit-il, je sais que l'ouvrier ne peut pas vivre à ce prix, et sa demande est trop juste pour être rejetée. Dans cet article nous avons à soutenir la concurrence de Nîmes ; mais nos tissus sont préférés pour la nouveauté des dessins et la qualité supérieure de nos matières.

Quelques articles généraux furent ainsi traités à l'amiable par les deux parties, et M. le président, levant la séance, nous engagea à procéder avec prudence, et dit qu'il allait donner connaissance à l'autorité de nos réclamations.

Jusqu'à-là, M. le Ministre, l'autorité départementale n'avait été que très-indirectement instruite des causes de nos assemblées ; mais quelques jours après, nous lui adressâmes une supplique dans laquelle nous lui donnâmes un aperçu de nos opérations et du sujet de nos demandes, en la priant d'apporter sa bienveillante médiation dans les débats qui allaient s'ouvrir, réclamant sa protection pour les deux parties intéressées. M. le préfet nous accueillit avec bonté, nous promit de s'intéresser à notre sort, nous fit part de tout ce qu'il avait déjà fait pour nous auprès du gouvernement, et finit par nous dire qu'il s'en rapporterait aux décisions de la Chambre du Commerce et du Conseil des Prud'hommes pour prononcer, s'il y avait lieu, sur l'urgence d'un tarif. En effet, la Chambre du Commerce et le Conseil des Prud'hommes, consultés sur cet objet, répondirent affirmativement qu'il y avait urgence, et dès-lors vingt-deux fabricans furent désignés par la Chambre du Commerce pour être appelés à débattre ce tarif au MINIMUM avec vingt-deux chefs d'ateliers nommés au scrutin. Pressés par la circonstance, ces derniers s'occupè-

rent sans retard à diviser la fabrique en huit catégories principales, qui furent représentées chacune par deux ou trois chefs d'ateliers, choisis dans chaque partie selon son importance.

La tâche des délégués des chefs d'ateliers fut de recueillir les renseignements qui concernaient leur partie, les abus nombreux qui s'y étaient glissés, les moyens les plus propres à les détruire, et le prix le plus bas qui permît à l'ouvrier de vivre, sans ôter au fabricant les moyens de faire encore un honnête bénéfice. Pour arriver plus facilement à ce but, les chefs d'ateliers prirent pour base les prix que payaient encore les maisons de premier ordre de la fabrique, et portèrent leurs exigences si bas, qu'elles se trouvèrent dans plusieurs articles au-dessous des prix payés par les bonnes maisons.

Cependant cet œuvre, fait avec toute la précipitation nécessitée par l'urgence, était loin d'être parfait; car la quantité infinie d'objets de fabrique, les différentes largeurs et réductions d'étoffes devaient exiger plus de temps et beaucoup plus de soins. Néanmoins ayant opéré par analogie, nous avons lieu de croire que ce tarif, tout imparfait qu'il était, pourrait servir de base et de comparaison pour les objets qui y avaient rapport, jusqu'à ce que, l'exigence des plus pressés étant remplie, nous ayons pu à loisir, de concert et à l'amiable, relever les erreurs et omissions qui devaient indispensablement s'être glissées dans cet œuvre de précipitation.

En attendant, chacun dans la ville vaquait à ses affaires, et l'ouvrier, se reposant sur le zèle des mandataires, ainsi que sur la bonne volonté qu'avaient d'abord montrée les fabricans, travaillait avec courage et attendait avec patience l'acte qui devait mettre un terme à l'effrayante diminution du prix de son travail.

Les choses en étaient à ce point, M. le Ministre, quand une invitation de M. le Préfet du Rhône convoqua les délégués des deux parties dans une des salles de la préfecture pour débattre entre eux les prix qui seraient demandés. Chacun s'empressa de se rendre à cette invitation, car, il faut le dire, M. le Ministre, beaucoup de négocians voyaient avec plaisir ce tarif qui devait mettre des bornes à ces spéculations sur la faim, à cette concurrence pernicieuse que la délicatesse désavoue, et qui consiste à livrer les marchandises à tous prix, en ôtant au négociant consciencieux les moyens d'opérer avec sûreté.

Cette séance eut lieu le 21 octobre. MM. les fabricans n'ayant pas reçu leurs mandats de la masse de leurs confrères, mais seulement en vertu d'une délibération de la Chambre du Commerce, reconnurent leur incompétence pour délibérer sur un intérêt si majeur, et la séance fut levée : on convint toutefois que le tarif serait consenti avant le 1<sup>er</sup> novembre et exécutoire à cette

époque, quoique les chefs d'ateliers eussent proposé d'en renvoyer l'exécution à un terme plus éloigné, afin de faciliter la livraison des commissions prises antérieurement.

Une affiche de l'autorité calma l'inquiétude qu'avait fait naître dans l'esprit des ouvriers ce renvoi inattendu ; et quand ils surent qu'il n'avait eu pour cause que l'incompétence des délégués des fabricans et non leur mauvaise foi, ils se retirèrent et tout rentra dans l'ordre habituel jusqu'au 25 octobre, jour fixé pour la discussion définitive du tarif. Cependant, dans cet intervalle, quelques fabricans ayant avancé que le tarif n'était demandé que par des chefs d'ateliers peu économes qui, ne pouvant suffire aux BESOINS FACTICES QU'ILS S'ÉTAIENT CRÉÉS par leur peu de conduite, avaient, sans la participation de leurs confrères, demandé une augmentation de salaire, les autres chefs d'ateliers et ouvriers résolurent spontanément d'assister à cette délibération où allaient se traiter des intérêts si chers à chacun, afin de sanctionner par leur présence le mandat de leurs représentans.

Vous savez, M. le Ministre, quel ordre ils mirent dans cette réunion, et avec quelle soumission ils se retirèrent sur la sommation que leur en fit M. le Préfet.

Pendant ce temps, les débats étaient ouverts à la préfecture en présence de M. le Préfet, de M. l'Adjoint, remplissant les fonctions de maire de Lyon, des Membres de la Chambre du Commerce et du Conseil des Prud'hommes. Les représentans des chefs d'ateliers pour chaque catégorie de fabrique, s'abouchèrent avec les négocians en leur genre, et sauf deux articles, les schals et les unis, qui éprouvèrent beaucoup de difficultés, où l'on se fit mutuellement des concessions, tout alla pour le mieux, et le tarif fut enfin consenti et signé par les membres des deux commissions réunies. Ce jour fut, pour presque toute la ville, un jour de fête. Le soir, les quartiers habités par les ouvriers furent spontanément illuminés ; des danses et des jeux prolongèrent bien avant dans la nuit la durée de ce jour qui semblait avoir, par un pacte de famille, réconcilié le fabricant avec son ouvrier. Hélas ! les malheureux !.... ils étaient loin de penser que, peu de jours après, ces transports de joie allaient être payés par la terreur, le sang et les larmes.

Dès ce moment, l'ouvrier tranquille, plein de confiance, comptant plus sur l'humanité et la bonne foi du fabricant pour l'exécution du tarif que sur la légalité d'un tel acte, se livra avec un nouveau courage à son travail qui lui donnait enfin l'espoir de son existence et de celle de sa famille.

Il se trompait encore ; car c'est de cette époque, M. le Ministre, que différentes provocations plus ou moins directes furent faites à divers ouvriers par une certaine espèce de fabricans connus déjà depuis long-temps pour de vrais

spéculateurs sur la faim ; et c'est là une des causes qui ont irrité les esprits déjà aigris par tant de maux. Il en est une autre qui a beaucoup contribué aux malheurs dont notre cité a été le théâtre , quoique cependant les ouvriers eux-mêmes fussent loin de s'attendre à un si terrible dénouement. Le jour où le tarif fut consenti et signé , avant de lever la séance , on agita la question de savoir à quel prix seraient réglées les étoffes qui étaient au tissage et qui ne devaient finir qu'après le jour fixé pour l'exécution du tarif. Il fut résolu d'un commun accord , et ce sont les fabricans qui prirent en cela l'initiative , que toutes les pièces , coupes , mouchoirs , écharpes , etc. , qui , étant commencés avant le 1<sup>er</sup> novembre , ne seraient rendus qu'après , ces coupes , etc. , seraient payées en-dehors du tarif ; mais que les autres coupes des mêmes pièces , mouchoirs , etc. , commencées postérieurement au 1<sup>er</sup> novembre , jouiraient de l'augmentation. Quelques fabricans ne voulurent pas plus se soumettre à cette décision qu'à celle prise en général pour l'augmentation des différentes étoffes.

Dès-lors , des sommations de la part des ouvriers aux fabricans à comparaître pardevant le conseil des prud'hommes , amenèrent la condamnation de ces derniers à l'exécution des conditions ci-dessus ; quand , à la séance suivante , qui précéda de quelques jours les événemens , le conseil des prud'hommes jugea d'une manière toute contraire à ses précédens jugemens.

Ceci , M. le Ministre , fut regardé par les ouvriers comme un déni de justice et les jetta dans un tel désespoir , qu'ils prirent le parti d'abandonner leurs ateliers , disant que , puisque les fabricans étaient libres de payer ou ne pas payer le prix convenu par le tarif , ils se croyaient libres aussi de ne pas travailler.

C'était là que la prudence devait présider aux moyens qu'on allait employer pour maintenir dans l'ordre , s'ils avaient voulu le troubler , des ouvriers qui ne voulaient que se promener sans proférer aucun cri , sans faire aucune menace , et cela nous pouvons l'affirmer , car ils ne voulaient que cesser de travailler jusqu'à ce que les fabricans fatigués de voir leurs commissions en retard auraient enfin consenti à les rétribuer au prix du tarif , et peut-être ces mêmes ouvriers , pressés par le besoin , eussent-ils été forcés de retourner à leur ouvrage et de subir la loi du vainqueur ; mais il ne fallait pas , pour arriver à ce but , justement choisir pour doubler les postes et faire la police , cette 1<sup>re</sup> légion de garde nationale , composée en partie de fabricans : on mettait ainsi en présence deux partis ennemis , dont le moindre geste pouvait être mal interprété , et c'est ce qu'une malheureuse expérience a prouvé.

Nous nous taisons , M. le Ministre , sur les événemens des 21 , 22 novembre , nous ne ferions que répéter ce que vous savez déjà ; mais nous ne termine-

rons pas sans vous affirmer que les ouvriers, qu'on vous a peints comme des séditionnaires et des perturbateurs, ont donné des marques d'un patriotisme à l'épreuve de toute calomnie en renversant, de concert avec un honorable membre du conseil municipal, un fantôme de république, que quelques individus étrangers, pour la plupart à notre industrie, avaient dans leur cénacle voulu établir à la place de l'administration. Ils en ont fait justice et cette conduite doit vous être une preuve certaine de leur attachement au gouvernement du Roi.

Notre tâche, M. le Ministre, était de solliciter en faveur du tarif. Nos députés à la chambre nous disent qu'il est contraire à nos institutions. Ne voulant rien faire qui soit en opposition à la charte, nous nous reposons sur vos lumières et votre amour de l'humanité pour améliorer, par des moyens quelconques, le sort des infortunés dont nous sommes les interprètes.

Cependant, daignez accueillir avec bonté les propositions que deux chefs d'ateliers osent vous faire au nom de leurs confrères pour arriver aux moyens de rétablir dans leur industrie l'équilibre de la justice et le droit de chacun. Ils pensent, M. le Ministre, qu'une nouvelle organisation du conseil des prud'hommes, fondée sur des bases plus larges et plus en rapport avec les besoins de la fabrique d'étoffes de soie, serait un puissant moyen de détruire les abus qui y pullulent, surtout si elle était appuyée par des lois et réglemens qui protégeassent le faible contre le fort. Depuis long-temps une pétition avait été rédigée dans ce sens pour être envoyée à la chambre des députés ; mais un manque de forme en fit suspendre l'envoi, et nous saisissons avec empressement cette occasion de la présenter, afin que le gouvernement sache que depuis de longues années les ouvriers sentent leur mal et qu'il est temps d'y remédier, s'en reposant sur votre justice et votre sagesse.

Ils ont l'honneur d'être avec la plus haute considération,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vos très-humbles et obéissans serviteurs,

BERNARD, CHARNIER.